



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Harcèlement scolaire : encore combien de drames avant d'agir ?

Question écrite n° 13142

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les défaillances de l'État dans la lutte contre le harcèlement scolaire, une nouvelle fois révélées par le suicide de la jeune Camélia en janvier 2026. Selon les éléments rendus publics, cette lycéenne de 17 ans avait alerté à plusieurs reprises sur sa souffrance et évoqué des faits de harcèlement ; pourtant, l'enquête a été classée sans suite, le parquet estimant que les faits n'étaient pas caractérisés faute de témoignages suffisants. Cette décision suscite l'incompréhension de la famille, qui dénonce un manque d'écoute, alors que la jeune fille se sentait isolée et insuffisamment soutenue. Ce drame s'inscrit dans une série de tragédies comparables, renforçant le sentiment d'impunité. Plus largement, la situation demeure alarmante : environ un élève sur dix est victime de harcèlement chaque année et, malgré les annonces du Gouvernement, les dispositifs apparaissent insuffisants et mal appliqués. Dans une récente lettre aux parents d'élèves, M. le ministre a lui-même appelé à un « sursaut collectif », affirmant que « l'École fait beaucoup mais ne peut pas tout ». Cette déclaration interroge sur la capacité de l'État à assurer pleinement la protection des élèves et sur le risque de transférer la responsabilité vers les familles. En Saône-et-Loire, les collectivités ont dû prendre l'initiative face aux carences de l'État. Des actions ont concerné plus de 5 000 collégiens dès 2021 et 2022, illustrant la mobilisation locale. Pourtant, enseignants, parents et personnels dénoncent un manque de moyens, une minimisation des faits et l'absence de sanctions rapides. La mise en œuvre du programme PHARE (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées), pourtant obligatoire depuis 2023, demeure très inégale. Face à cette situation, il lui demande : pourquoi les dispositifs annoncés n'ont pas permis d'enrayer la progression du harcèlement scolaire ; si le Gouvernement entend instaurer une responsabilité claire des chefs d'établissement ; quelles mesures garantiront l'application effective du programme PHARE ; si les moyens humains seront renforcés dans les établissements ; enfin, si une réforme législative est prévue afin d'assurer un suivi judiciaire renforcé dans les affaires ayant conduit à des suicides.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13142

Rubrique : Harcèlement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1574